

# LE DEVOIR



## ÉCONOMIE

La grève au CN est critique pour les agriculteurs, selon Québec | **B 5**

## MONDE

Nouveaux records de concentration de GES, en 2018 | **B 7**

## SPORTS

La Russie risque d'être mise au ban du sport international pendant quatre ans | **B 6**

## Un budget de 6 milliards à Montréal, en hausse de 8,1 %

JEANNE CORRIVEAU  
GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ  
LE DEVOIR

Le budget de la Ville de Montréal franchira le cap des 6 milliards de dollars en 2020. Malgré des dépenses qui bondiront de 8,1 % par rapport à l'année précédente, l'administration Plante-Dorais assure qu'elle garde le contrôle sur les finances de la Ville. Les Montréalais, eux, verront leurs taxes augmenter en moyenne de 2,1 %.

« C'est un budget qui non seulement regarde en avant au niveau des grands objectifs, mais qui fait beaucoup de place au quotidien », a fait valoir la mairesse Valérie Plante, qui présentait lundi le 3<sup>e</sup> budget de son administration en compagnie du président du comité exécutif, Benoit Dorais. « On est collés à notre capacité de payer. »

Le budget de fonctionnement de la Ville atteindra 6,17 milliards en 2020, alors que les investissements au cours

## 2,1 %

C'est la hausse moyenne du compte de taxes des Montréalais pour l'année 2020.

des trois prochaines années, qui figurent dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, s'élèveront à 6 milliards de dollars.

Les arrondissements où les hausses moyennes sont les plus élevées sont Verdun (3,2 %), le Plateau-Mont-Royal (3,1 %) et Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (3,1 %), suivis de Ville-Marie (3,0 %). Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles connaîtra un gel.

La part de la hausse imposée par la ville-centre au secteur résidentiel se situe autour de 1,8 %. Ce sont donc les taxes d'arrondissement qui font augmenter la facture globale, à 2,1 %.

Le secteur non résidentiel devra assumer une hausse moyenne de taxes de 1,5 %. Montréal continuera toutefois d'offrir un allègement fiscal pour les commerces locaux en octroyant une baisse de taxes de 12,5 % sur la première tranche de 650 000 \$ d'évaluation. L'an dernier, le programme avait permis à 90 % des commerçants de bénéficier d'une baisse de taxes, selon l'administration.

### « Hors de contrôle »

Benoit Dorais a tenté de se faire rassurant au sujet de la hausse des dépenses. Une part des 463 millions supplémentaires que comptera le budget est attribuable à l'augmentation de 190 millions de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations.

VOIR PAGE A 5 : BUDGET

VOIR PAGE A 6 : DES DÉPENSES À SURVEILLER, L'EDITORIAL DE BRIAN MYLES

## Éliminer la violence faite aux femmes



Une femme tenait le portrait d'une victime de violence, lors de commémorations dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, à Santiago, au Chili. Lundi, des manifestations contre la violence faite aux femmes ont eu lieu dans de nombreuses villes en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient. VOIR PAGE B 7

JOHAN ORDOÑEZ AGENCE FRANCE-PRESSE

## La grogne contre Scheer reste vive

Le chef conservateur a entrepris un ménage dans son entourage, mais des voix au sein du parti continuent de réclamer sa démission

MARIE VASTEL  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

**S'il demeure chef jusqu'au congrès, il risque de trouver le congrès difficile**

CLAUDE CARIGNAN



Devant le vent de mécontentement à son endroit, Andrew Scheer a limogé deux de ses proches conseillers. Mais déjà, deux sénateurs arguent que c'est « trop peu, trop tard ». Et le sénateur Claude Carignan prévient que, si M. Scheer s'accroche à la chefferie, il risque de passer un mauvais moment lorsque les conservateurs se prononceront sur son leadership au congrès du parti en avril.

Le mécontentement couve dans les rangs conservateurs depuis les résultats décevants du scrutin du mois dernier. Certains espéraient déloger le gouvernement de Justin Trudeau. Le Parti conservateur est plutôt arrivé deuxième, en faisant élire 121 députés et en voyant quelques-uns perdre leur siège.

« J'ai pensé qu'il était important d'apporter des changements », a annoncé

VOIR PAGE A 2 : SCHEER

## INDEX

Avis légaux ..... B7  
Culture ..... B2  
Décès ..... B4  
Économie ..... B4  
Éditorial ..... A6  
Grille TV ..... B2  
Idées ..... A7  
Météo ..... B6  
Monde ..... B7  
Mots croisés ..... B6  
Sports ..... B6  
Sudoku ..... B6

## Et après ?

À Hong Kong, la victoire électorale du camp prodémocratie ne bouleverse pas l'ordre établi. Mais la rue reste mobilisée.

STÉPHANE BAILLARGEON  
À HONG KONG  
LE DEVOIR

**E**lle s'est mise à crier et la foule a repris ses mots en chœur, à tue-tête. Des centaines de personnes rassemblées près de l'Université polytechnique de Hong Kong (PolyU) scandaient son slogan en écho pendant qu'à côté, un protestataire agitait un drapeau noir enluminé des idéogrammes de la révolte.

Deux douzaines d'irréductibles protestataires demandant des réformes sont encore retranchés dans l'établis-

sement universitaire. Les élections de dimanche, dominées par le camp prodémocratie, n'ont rien changé à leur sort. D'où ce rassemblement de soutien de lundi soir.

Le manège des cris de la manifestante a duré peu de temps, moins d'une minute; une autre, quelque part, a pris le relais comme harangueuse de foule. C'était le bon temps pour lui proposer une entrevue.

La crieuse n'a rien dit sous son masque et a fait signe de la suivre.

VOIR PAGE A 8 : HONG KONG



Les partisans prodémocratie sont allés appuyer la poignée de manifestants retranchés dans l'Université polytechnique.

DALE DE LA REY AGENCE FRANCE-PRESSE



EN BREF



ISTOCK

### Québec veut lutter contre le vapotage

QUÉBEC — La ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, s'engage à mettre en place l'an prochain de nouvelles mesures pour lutter contre le tabagisme et le vapotage. La ministre a annoncé lundi dans un communiqué qu'elle donnait au directeur national de Santé publique, Horacio Arruda, le mandat de piloter un groupe spécial d'intervention qui doit proposer ces mesures. Ce groupe s'attaquera notamment à l'encadrement des saveurs, au taux de nicotine permis et à l'accessibilité des produits de vapotage. Ce groupe spécial d'intervention sera formé de représentants de l'État, d'organismes et de cliniciens, entre autres. Un rapport final contenant des recommandations doit être déposé au plus tard en avril 2020.

La Presse canadienne

### L'Église enquête sur un prêtre agresseur

L'archidiocèse de l'Église catholique à Montréal a mandaté une ancienne juge à la Cour supérieure du Québec, Pepita G. Capriolo, pour mener une enquête relativement à Brian Boucher, un prêtre diocésain reconnu coupable d'agressions sexuelles sur des mineurs et condamné à l'emprisonnement au printemps dernier. Dans un communiqué, l'archevêque de Montréal, Christian Lépine, assure que l'Église veut aller au fond des choses pour connaître la vérité sur la façon dont les inquiétudes et les plaintes sur Brian Boucher ont été reçues et traitées. Il explique que le mandat de M<sup>me</sup> Capriolo sera, d'abord, de déterminer qui savait quoi et quand, puis de formuler des recommandations pour faire en sorte que les politiques et procédures s'améliorent et éviter que de tels crimes se reproduisent.

La Presse canadienne

### Ottawa versera des indemnités de 900 millions

Le gouvernement canadien devra verser 900 millions de dollars en indemnités à des centaines de femmes et d'hommes victimes d'agressions ou de harcèlement sexuels au sein de l'armée, en vertu d'un accord définitif validé lundi par un tribunal. Les victimes avaient engagé des actions collectives en justice en 2016 et 2017 après qu'une enquête indépendante eut dénoncé l'existence d'une culture « hostile » aux femmes et aux membres de la communauté LGBT au sein de l'armée. Un accord à l'amiable avait finalement été conclu cet été et entériné par la vaste majorité des quelque 700 victimes. Chaque victime recevra entre 5000 \$ et 50 000 \$, en fonction de la gravité du préjudice subi. L'indemnité pourrait être augmentée de 100 000 \$ dans certains cas.

La Presse canadienne

## Trop peu, trop tard, dit le sénateur Dagenais

### GROGNE

SUITE DE LA PAGE A 1

Andrew Scheer à ses troupes par courriel, en fin de semaine. Son chef de cabinet, Marc-André Leclerc, et son directeur des communications, Brock Harrison, ont été congédiés. « Ces décisions ne sont jamais faciles à prendre. Surtout quand elles touchent des amis. Je leur souhaite ce qu'il y a de mieux dans toutes leurs futures activités », a fait valoir le chef. Le contrat du directeur de la campagne électorale des conservateurs, Hamish Marshall, n'a quant à lui pas été renouvelé.

Or, si M. Scheer et son équipe espéraient que ces licenciements calmeraient enfin les mécontents, les premières réactions indiquaient le contraire, lundi.

« Je ne pense pas que le congédiement de ces deux personnes ait contribué à calmer la grogne que l'on entend à la suite des résultats de l'élection », a dit au *Devoir* le sénateur Claude Carignan, qui a été leader des conservateurs au Sénat de 2015 à 2017. Il croit au contraire qu'il serait « difficile » pour le chef de rester en poste jusqu'au vote de confiance auquel il devra faire face à Toronto, en avril.

« S'il demeure chef jusqu'au congrès, il risque de trouver le congrès difficile, a prédit le sénateur, en entretien télé-

phonique. Le vote de confiance pourrait être un message assez direct à M. Scheer. »

Son collègue Jean-Guy Dagenais est du même avis. « Tant qu'à moi, c'est trop peu trop tard. [...] Ça ne prend pas un mois pour faire le ménage dans la garde rapprochée », a fait valoir au *Devoir* le sénateur, qui a quitté le caucus conservateur la semaine dernière pour rejoindre un nouveau caucus indépendant — le Groupe des sénateurs canadiens — après avoir réclamé publiquement le départ du chef.

Andrew Scheer a en outre mandaté l'ex-ministre ontarien John Baird pour analyser la dernière campagne électorale afin de déterminer ce qui ne s'est pas bien passé. Le chef parcourt également le Canada ces jours-ci pour rencontrer ses candidats et entendre leurs constats. « J'ai l'impression que M. Scheer essaie de gagner du temps, pour asseoir son leadership », a observé le sénateur Dagenais, qui juge toujours que son ancien chef doit partir. « Je ne peux pas changer d'opinion parce qu'il a congédié M. Leclerc, M. Harrison et M. Marshall. On ne pourra pas gagner l'élection avec M. Scheer. » D'autres conservateurs, sous le couvert de l'anonymat, souhaitent aussi le départ du chef. L'ancien directeur des communications de Stephen Harper, Kory Teneycke, a fait valoir sur les ondes de CBC que



Le chef conservateur Andrew Scheer tente de se maintenir à la tête de son parti en dépit de l'échec électoral qu'il a subi.

ADRIAN WYLD  
LE DEVOIR

M. Scheer devrait démissionner et se présenter à une nouvelle course à la chefferie.

### Réorientation progressiste

Au-delà des changements de personnel, le sénateur Carignan estime que ce sont les valeurs défendues par le Parti conservateur qui doivent être revues. « Il va falloir qu'il y ait un changement majeur dans l'équipe et dans la philosophie des gens qui vont les remplacer », a-t-il argué, en réclamant « des positions beaucoup plus progressistes » en matière d'avortement, de droits des personnes LGBTQ et d'environnement.

« Si on n'est pas prêts à prendre le risque de déplaire à une certaine partie de la base conservatrice, on risque de

se limiter à une base solide mais insuffisante pour reprendre le pouvoir », craint M. Carignan.

Plusieurs conservateurs québécois ont reproché à Andrew Scheer d'avoir tergiversé, en campagne électorale, lorsqu'il s'est fait interroger sur sa position sur l'avortement. Le chef a répété qu'il n'appuierait pas de tentative d'en restreindre l'accès, tout en reconnaissant qu'il n'empêcherait pas ses troupes d'en présenter. Il a fini par s'avouer pro-vie, à mi-campagne.

Le chef a par ailleurs été talonné sur sa position sur le mariage entre conjoints de même sexe. M. Scheer a répété dans ce cas qu'il avait évolué, comme la société, et que tous les Canadiens avaient les mêmes droits en vertu de la loi.

Deux anciens employés conservateurs ont signé une lettre ouverte, sur le site du *Globe and Mail*, sommant leur parti et le chef de faire une « sérieuse introspection » et de moderniser leurs positions.

Melissa Lantsman, qui a travaillé pour les ministres Lawrence Cannon et Joe Oliver, et Jamie Ellerton, qui était à bord de la caravane conservatrice cet automne, ont déploré que leur chef, depuis des mois, « peine à dévier d'un script qui accepte à contrecœur l'égalité du mariage comme étant la loi de ce pays ». « Modifier un mot par-ci par-là n'évitera pas que la position de M. Scheer sur cette question soit décortiquée. [...] Être prisonniers du passé ne les aidera pas à gagner à l'avenir. »

La lettre ouverte a été abondamment partagée par les conservateurs sur les réseaux sociaux, notamment par les députés et ex-ministres Michelle Rempel et Peter Kent, de même que par l'ancienne cheffe intérimaire du parti Rona Ambrose. M<sup>me</sup> Rempel a félicité les auteurs du texte d'avoir « dit ce qui doit être dit ». « Il est temps d'avancer ensemble et de montrer à TOUTES les familles qu'elles peuvent compter sur nous ! » a écrit M<sup>me</sup> Ambrose sur Twitter.

## ADDING NUMBERS AND SHUFFLING CARDS

Activité de clôture du 50<sup>e</sup> anniversaire du CRM

Persi DIACONIS

Stanford University, USA

prononcera la prochaine Grande conférence publique du Centre de recherches mathématiques (CRM)

LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019 ▶ Entrée libre

17 h – Allocutions • 17 h 30 – Conférence

PAVILLON JEAN-COUTU

2940, chemin de Polytechnique  
Amphithéâtre S1-151, Université de Montréal  
☎ Université-de-Montréal ou Côte-des-Neiges

INSCRIPTION:

www.crm.umontreal.ca/Diaconis

CENTRE  
DE RECHERCHES  
MATHÉMATIQUES

Université  
de Montréal  
et du monde.

## Harcelé au travail?

Voyez  
François Gendron  
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Série  
Affaires

Présentée par Desjardins



CONSEIL  
DES RELATIONS  
INTERNATIONALES  
DE MONTRÉAL

## Terminal Contrecoeur pour continuer à commercer avec le monde



Sylvie Vachon

Présidente-directrice générale,  
Administration portuaire de  
Montréal

Déjeuner-causerie • 4 décembre • 11h45 à 13h45

Avec l'appui de:

Bell

Hydro  
Québec

BOMBARDIER

SNC-LAVALIN

100  
CN

OSLER  
Avocats

MIL  
INTL. MONTRÉAL

YUL

LOGISTEC

FEDNAV

MGT  
SOCIÉTÉ TERMINAUX  
MONTRÉAL GATEWAY  
TERMINALS PARTNERSHIP

EDC

LE DEVOIR

Inscription : corim.qc.ca 514 340-9622

## Le néophyte

MICHEL DAVID



L'actuel directeur du collège Saint-Bernard, à Drummondville, racontait en fin de semaine au *Devoir* qu'Alexandre Cusson a « une capacité d'apprentissage phénoménale ». Tant mieux parce que l'aspirant à la chefferie du PLQ aura beaucoup de choses à apprendre en peu de temps. Le premier conseil à donner à un néophyte est de ne jamais se présenter devant les journalistes quand on n'a rien à dire. Personne ne s'attendait à ce que M. Cusson maîtrise tous les dossiers d'entrée de jeu, mais il lui aurait fallu lancer au moins une idée à laquelle on aurait pu l'identifier, plutôt que de débiter une série de phrases creuses.

Même si son adversaire, Dominique Anglade, part avec une longueur d'avance, qu'il s'agisse du contenu ou de l'organisation, la partie est cependant loin d'être gagnée pour l'ancienne ministre de l'Économie, précisément parce qu'elle ne se jouera pas sur le plan des idées. Le vainqueur sera plutôt celui que les militants libéraux estimeront le plus apte à les ramener au pouvoir.

M<sup>me</sup> Anglade a écarté du revers de la main la possibilité qu'ils hésitent à choisir une femme issue de l'immigration, montrée étonnée de surcroît, de peur d'effaroucher les électeurs des régions. Les Québécois « sont ailleurs », a-t-elle dit. Dans son entourage, on est cependant bien conscient que c'est la principale motivation de ceux qui ont fait la promotion de la candidature du maire de Drummondville.

Par rapport à ceux qui ont un lien avec les années Charest-Couillard, qui ont laissé un mauvais souvenir à certains, il est vrai que M. Cusson apparaît comme une nouveauté, mais il est clair que l'élection d'une femme d'origine haïtienne marquerait un bien plus grand changement, tout à fait conséquent avec le discours inclusif que le PLQ tient depuis des années. Manifestement, tous au sein du parti ne sont pas convaincus que le Québec est prêt à un tel changement.

•••••

Au lendemain de l'élection du 1<sup>er</sup> octobre 2018, plusieurs ont voulu se rassurer en disant que le PLQ se retrouvait dans une situation analogue à celle de 1976, alors que l'élection du PQ avait causé un choc encore plus grand que celle de la CAQ, mais qu'il s'en était finalement remis. En 1976, les libéraux n'avaient cependant pas été exclus du Québec francophone aussi brutalement qu'ils l'ont été l'an dernier. Malgré la défaite, ils n'avaient pas été cantonnés à Montréal. Ils avaient fait élire des députés en Gaspésie, au Lac-Saint-Jean, en Mauricie, dans Charlevoix, en Estrie.

Il est clair que la prochaine élection se jouera encore une fois à l'extérieur de la métropole. Ce n'est pas sans raison que le prochain congrès de la CAQ, au printemps 2020, sera consacré aux régions. Le PLQ ne peut tout simplement pas se permettre de la laisser s'y installer à demeure.

Les appuis dont dispose M<sup>me</sup> Anglade sont à première vue impressionnants, mais la douzaine de députés qui se sont joints à elle représentent tous des circonscriptions situées sur l'île de Montréal ou à Laval. Les règles de la course accordent cependant le même poids à toutes les circonscriptions, peu importe le nombre de membres qu'ils comptent. Ce sont donc les militants des régions qui choisiront le prochain chef.

•••••

Il est évidemment trop tôt pour savoir quel sera le thème central de l'élection de 2022, mais il est probable que la laïcité occupera encore une place importante. M<sup>me</sup> Anglade a déjà indiqué qu'elle n'abrogerait pas la loi 21 si elle devenait première ministre, mais qu'elle ne renouvellerait pas la disposition de dérogation, quand celle-ci arrivera à échéance en 2024, laissant ainsi les tribunaux décider du sort de la loi.

Il n'est pas impossible que la Cour suprême indique une voie de passage, comme elle l'avait fait en 1988 en établissant la règle de la « nette prédominance » du français dans l'affichage commercial, que le gouvernement Bourassa avait finalement adoptée en 1993. On peut cependant prévoir qu'à l'élection de 2022, la CAQ fera campagne sur la nécessité de renouveler la disposition de dérogation au nom du droit des Québécois à déterminer eux-mêmes les règles du vivre-ensemble plutôt que de se les faire imposer par des juges nommés par Ottawa.

Dans ce cas-ci, on ne peut pas reprocher à M. Cusson de vouloir prendre le temps de réfléchir. M<sup>me</sup> Anglade n'a pas osé trancher entre ceux qui souhaitent voir le PLQ se rallier à la recommandation de la commission Bouchard-Taylor sur le port de signes religieux et les partisans du libre-choix. Si M. Cusson veut incarner non seulement la nouveauté, mais aussi le changement, voilà une belle occasion.

**Par rapport à ceux qui ont un lien avec les années Charest-Couillard, qui ont laissé un mauvais souvenir à plusieurs, il est vrai que M. Cusson apparaît comme une nouveauté, mais il est clair que l'élection d'une femme d'origine haïtienne marquerait un bien plus grand changement, tout à fait conséquent avec le discours inclusif que le PLQ tient depuis des années. Manifestement, tous au sein du parti ne sont pas convaincus que le Québec est prêt à un tel changement.**



Sylvain Gaudreault a confirmé lundi sa candidature à la direction du Parti québécois. Le député de Jonquière était accompagné d'actuels et d'anciens élus.

MARIANE L. ST-GELAIS, LE QUOTIDIEN

III PARTI QUÉBÉCOIS

## Gaudreault se lance dans la course à la direction

Le député de Jonquière veut un parti plus près des gens

MYLÈNE CRÈTE  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le Parti québécois (PQ) adoptera-t-il la « méthode Gaudreault » ? C'est ce que propose le député Sylvain Gaudreault, qui est devenu le premier candidat à se lancer dans la course à la direction lundi. Il met la lutte contre les changements climatiques au cœur de sa campagne et veut faire une priorité de la lutte contre les inégalités sociales, mais évite de se prononcer au sujet d'un éventuel référendum sur la souveraineté du Québec.

« Si c'était rien que de moi, on aurait le pays demain matin, mais ce n'est pas la situation dans l'ensemble de la population, a-t-il dit en entrevue au *Devoir*. Alors, moi, je prends acte d'où on est présentement dans l'opinion publique en termes d'appuis à l'option de l'indépendance et avant de parler de date de tenue de référendum, il faut qu'on fasse augmenter le nombre d'adhérents. »

Il propose de mettre en œuvre la méthode qui l'a bien servi dans sa circonscription au cours des 12 dernières années en créant « une relation de proximité » avec les gens. Les associations de comités auraient ainsi leur propre plan d'action « pour parler d'indépendance » à des groupes communautaires, d'étudiants ou d'ainés. « L'autre chose aussi, c'est de l'incarner dans nos discours, c'est de faire ressortir les avantages d'avoir un pays, par exemple, pour taxer les GAFAM [Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft] et autres Net-

flix de ce monde », a-t-il ajouté.

Sylvain Gaudreault a fait l'annonce de sa candidature au cœur de sa circonscription, dans un café-théâtre de Jonquière, entouré des députés Méganne Perry Mélançon et Joël Arseneau. Les ex-ministres Guy Chevrette, Jeanne Blackburn, Marc-André Bédard et l'ex-député Francis Dufour étaient également présents, tout comme le nouveau député bloquiste Mario Simard.

Un Québec vert

Dans son discours, M. Gaudreault a rappelé s'être procuré sa carte de membre du PQ durant sa première année de cégep, il y a 32 ans. Son ambition ? Faire du Québec le « premier pays vert à entrer à l'ONU ». « Les solutions à la crise climatique existent, a-t-il déclaré. Le Québec les connaît. Le Québec a l'ambition d'être un pays exemplaire. » Il propose une transition énergétique « juste » pour les travailleurs des secteurs touchés « pour qu'il n'y ait pas de perdants ».

Il a également dénoncé la stagnation du revenu de la classe moyenne. « Certains appellent ça un discours de gauche, moi je pense que c'est un discours qui s'occupe du monde et qui va dans les vrais problèmes et, ça, ça préoccupe beaucoup les gens de la classe moyenne qui vivent dans le 450, par exemple, mais qui ne s'identifient pas eux-mêmes à gauche », a-t-il affirmé en entrevue.

Ex-ministre des Transports et des Affaires municipales dans le gouvernement de Pauline Marois, Sylvain Gaudreault a également été chef intérimaire du PQ après la démission-sur-

prise de Pierre Karl Péladeau en 2016. Les militants avaient par la suite choisi Jean-François Lisée pour diriger le parti qui avait encaissé la pire défaite de son histoire deux ans plus tard, passant de 28 à 10 députés. M. Lisée proposait alors de reporter un éventuel référendum sur la souveraineté à l'élection de 2022. Le départ de Catherine Fournier, qui siège désormais comme indépendante, a fait tomber ce nombre à 9, reléguant le PQ au rang de troisième groupe d'opposition derrière Québec solidaire. Il y a quelques semaines, le PQ mettait fin à l'ambiguïté qui l'avait caractérisé au cours des dernières années en recentrant son action autour de l'indépendance lors de son congrès de refondation à Trois-Rivières.

Deux autres personnes se sont montrées intéressées par la direction du PQ, soit l'avocat Paul St-Pierre Plamondon et l'historien Frédéric Bastien. Ils ont indiqué au *Devoir* être toujours en réflexion. Une troisième candidature s'ajoutera-t-elle ? L'humoriste Guy Nantel avait récemment laissé entendre qu'il serait intéressé par la course lors d'une entrevue à l'émission *Salut bonjour* sur les ondes de TVA. « Ce n'était pas une blague », a indiqué son attachée de presse, Kristina Bédard, au *Devoir* en ajoutant qu'il n'y avait pas encore réfléchi, mais qu'il allait le faire. L'humoriste doit toutefois entamer mercredi une tournée qui le mènera aux quatre coins du Québec jusqu'en juin, ce qui lui laisserait peu de temps pour préparer sa candidature. Les règles et le calendrier de la course devraient être connus au début du mois de février.

III PORT DE QUÉBEC

## Le Québec devant la Cour suprême

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec a décidé de s'adresser à la Cour suprême dans le dossier l'opposant au Port de Québec sur les lois environnementales.

Incapable d'imposer ses lois environnementales sur le territoire du Port, le procureur général a été débouté à deux reprises devant les tribunaux dans ce dossier (en 2012 en cour supérieure et l'an dernier en cour d'appel).

La procureure générale, Sonia LeBel, avait jusqu'à lundi pour décider si elle portait la dernière décision en appel.

En septembre, la Cour d'appel avait jugé que les lois fédérales étaient prépondérantes dans le Port et rendaient

la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement inopérante en matière de prévention. Les juges avaient toutefois ajouté que les dispositions de la loi québécoise sur les rejets de contaminants, elles, s'appliquaient. « Il n'en demeure pas moins que ce port n'est pas une enclave fédérale », écrivaient-ils.

Vieux conflit

La cause en litige trouve son origine dans un conflit vieux de dix ans entre le ministère de l'Environnement et IMTT, gestionnaire d'un terminal de vrac liquide dans le port de Québec. L'entreprise voulait construire un terminal et avait décidé de passer outre à la Loi sur la qualité de l'environnement et de se soustraire au BAPE.

La décision de la ministre a été ac-

cueillie avec soulagement par certains groupes environnementaux lundi. « En tant que gouvernement qui veut faire respecter les compétences des provinces et est soucieux de l'environnement, ils n'avaient pas le choix de porter la cause en appel », a fait valoir la directrice de Nature Québec, Alice-Anne Simard. « L'environnement, c'est une compétence partagée. Les lois environnementales doivent s'appliquer partout. »

Nature Québec et le Centre québécois du droit de l'environnement étaient d'ailleurs intervenus devant la Cour d'appel dans ce dossier.

Selon ces organismes, la décision de la Cour d'appel dans cette cause risque d'avoir une incidence non seulement sur tous les dossiers qui touchent aux ports, mais également sur les pipelines ou encore les projets d'aérodrome.

Le député solidaire Sol Zanetti, qui avait talonné la ministre LeBel à ce sujet au Parlement, affirmait lundi que « ça aurait été terrible » que le gouvernement n'interjette pas appel dans ce dossier. À ses yeux, « si la Cour suprême porte le même jugement que la Cour d'appel », ce sera « une preuve de plus que le système canadien ne nous [permet] pas de protéger notre territoire ».



VILLE DE QUÉBEC

## III BUDGET

# La dette diminue à Québec, malgré l'investissement dans le tramway

ISABELLE PORTER  
À QUÉBEC  
LE DEVOIR

Le projet de réseau structurant fait gonfler les investissements publics dans la capitale avec des investissements records estimés à près de 5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

De cette somme, 1,8 milliard découle du projet de tramway à lui seul. Estimé à 3,3 milliards de dollars, ce projet est surtout financé par Québec et Ottawa, qui vont investir respectivement 55 % et 36 % des fonds d'ici à 2026. La Ville elle-même prévoit injecter 300 millions de dollars dans l'aventure.

Malgré ces investissements jamais vus, la dette de la Ville continue de baisser, ont souligné les représentants des finances, lundi, lors de la présentation du budget. Ainsi, la dette nette doit baisser de 11,7 millions en 2020 jusqu'à 1,5 milliard de dollars.

Elle baisse toutefois moins vite que ce que la direction générale avait prévu l'an dernier (28 millions de dollars). Questionnés à ce sujet, les fonctionnaires ont expliqué que cet écart n'était pas lié à des travaux spécifiques, mais à la volonté générale de ne pas retarder des travaux. « Ce qui nous importe, c'est que la dette baisse », a quant à lui répété le maire Régis Labeaume en conférence de presse.

À ceux qui pourraient trouver la Ville trop dépensière, il rétorque qu'il est « opportuniste financièrement » en profitant au maximum des subventions gouvernementales quand les taux d'intérêt sont bas.

En plus du réseau structurant, le transport en commun en général fera l'objet d'investissements importants ces prochaines années avec 545 millions de plus pour le reste des services du Réseau de transport de la capitale (RTC) et 160,1 millions pour l'électrification de la flotte.

Au total, ce sont donc 52 % de tous les investissements prévus pour les cinq prochaines années qui iront au transport en commun.

## La centrale de police

La Ville de Québec change en outre ses façons de faire cette année en présentant un programme d'immobilisations non pas sur trois, mais sur cinq, une méthode plutôt inusitée dans le monde municipal. « Regardez ben ça aller, ils vont nous suivre », a dit le maire à ce sujet. « On part des modes, nous autres, à Québec. »

Mais l'opposition voit plutôt dans cela une tactique pour amortir sur plusieurs années des investissements trop lourds. « Le maire a décidé d'étirer les paiements sur cinq ans au lieu de trois », a déclaré le chef de Québec 21, Jean-François Gosselin.

« Il y a plusieurs projets qui risquent d'être reportés », a dit quant à lui à ce sujet le conseiller de Démocratie Québec, Jean Rousseau.

La Ville a notamment étalé sur quatre ans la construction de la nouvelle centrale de police dont les coûts ont explosé depuis l'an dernier, passant de 72 à 124 millions.

Dans le budget, la Ville prévoit ainsi investir seulement 1 million dans le projet l'an prochain, 28 millions en 2021, 44 millions en 2022 et enfin 25 millions en 2023.

## Le Centre Vidéotron

Régis Labeaume présentait lundi son 14<sup>e</sup> budget à la Ville de Québec. Comme chaque année, les taxes sont contenues au niveau de l'inflation à 1,3 % en moyenne dans le commercial comme dans le secteur résidentiel.

Avec la diminution du poids des dettes des anciennes villes, la ponction moyenne baisse toutefois à 1,1 % dans le résidentiel.

Ainsi, les propriétaires d'une résidence évaluée à 283 000 \$ paieront en moyenne une quarantaine de dollars de plus cette année pour leurs taxes foncières, soit 2881 \$ en moyenne.

Cette année, le budget s'élève à 1,55 milliard avec des dépenses supplémentaires de 49 millions par rapport à l'an dernier.

Parmi les ajouts budgétaires, on remarque notamment l'augmentation des investissements payés comptant (+ 15 millions), la hausse de la facture des contrats de collecte des déchets (3,9 millions) comme celle du déneigement (8,1 millions).

À une plus petite échelle, on remarque aussi l'ajout d'une « réserve » de 1,5 million pour assurer la pérennité du Centre Vidéotron. « Au bout de cinq ans, il y a des affaires qui [s']usent », a dit à cet égard le maire en donnant l'exemple des tapis.

La Ville prévoit par ailleurs récolter des revenus de 700 000 \$ avec les ventes de billet au Centre cette année, a-t-il signalé.

Les coûts liés aux régimes de retraite sont en outre en baisse notamment grâce à la qualité des rendements. Ils passent ainsi de 89 à 78,7 millions. C'est beaucoup moins que le sommet de 120 millions atteint en 2014-2015, mais encore bien plus que ce que cela représentait avant la crise de 2008 (53,3 millions en 2007).

## BUDGET DE LA VILLE DE MONTRÉAL

### Hausses des taxes foncières à Montréal

# 3,2%

C'est la hausse des taxes foncières dans l'arrondissement de Verdun, la plus importante de l'agglomération montréalaise.

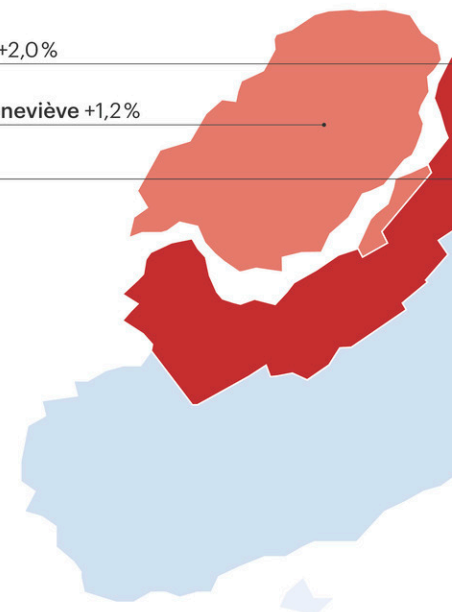
# 0,01%

C'est la hausse de la taxe foncière de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ce qui équivaut pratiquement à un gel de taxes foncières.

Pierrefonds-Roxboro +2,0%

L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève +1,2%

Saint-Laurent +1,4%



Données Ville de Montréal | Infographie Le Devoir

## Perez s'inquiète du taux d'endettement

### BUDGET

SUITE DE LA PAGE A 1

Québec assumera une somme de 150 millions dans le cadre de l'entente Réflexe Montréal, a-t-il précisé. Et une somme de 63,2 millions proviendra de



## Corrigés

Concours de révision Antidote – Salon du livre de Montréal

Présenté par LEDEVOIR

### Épreuve n° 1

Pour son premier atelier **para-scolaire** de création littéraire, Léo le bédéphile suggère à ses élèves de confectionner des albums en trois **tômes succints**. Les œuvres doivent inclure un **phylactère** par case, et une onomatopée par planche. Les jeunes apprentis sont prêts à relever le **défit** !

1. **parascolaire**, et non \*para-scolaire
2. **tomes**, et non \*tômes
3. **succincts**, et non \*succints
4. **phylactère**, et non \*philactère
5. **défi**, et non \*défit

### Épreuve n° 3

Pour son prochain atelier littéraire, Léo prévoit d'enseigner un genre **inusité**: le récit **épistolaire**. Il demande à ses élèves d'imaginer la correspondance qu'auraient **entretenus** un père et sa fille partie au loin. **Certe**, les missives ainsi créées débordent de propos **dityrambiques** et déchirants.

1. **inusité**, et non \*innusité
2. **épistolaire**, et non \*épistollaire
3. **entretenu**, et non \*entretenus
4. **Certes**, et non \*Certe
5. **dithyrambiques**, et non \*dityrambiques

### Épreuve n° 2

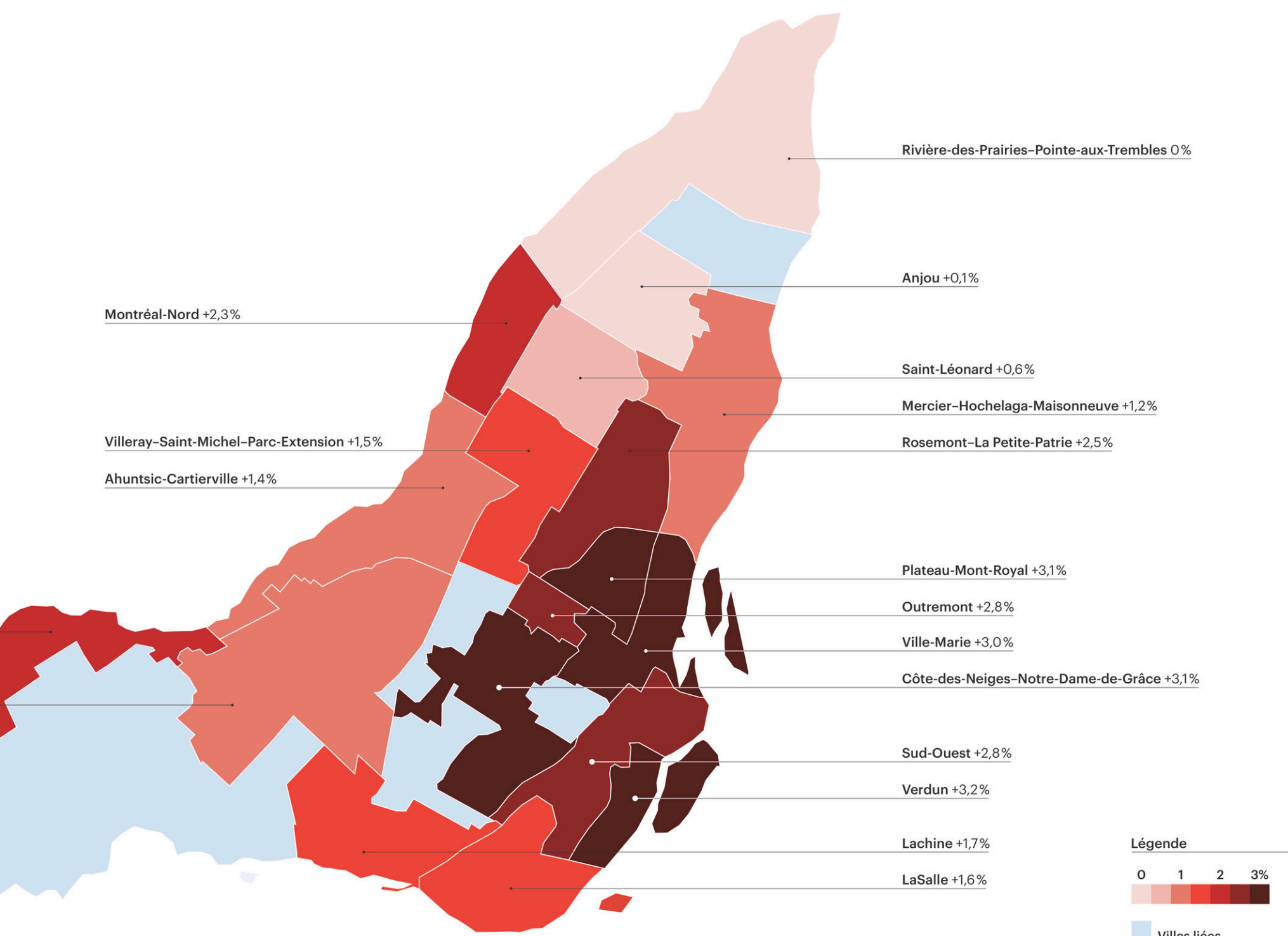
Le deuxième des **quatre** ateliers littéraires animés par Léo **portent** sur la dramaturgie. Les apprentis doivent cette fois composer une **scénette vaudevillesque** se déroulant dans un **décors** médiéval. Les plus valeureux oseront peut-être même brûler les planches devant leur groupe.

1. **quatre**, et non \*quatres
2. **porte**, et non \*portent
3. **saynète**, et non \*scénette
4. **vaudevillesque**, et non \*vaudevillesque
5. **décor**, et non \*décors

### Épreuve n° 4

Pour mener à terme sa série d'ateliers rédactionnels, Léo invite ses apprentis à explorer un style poétique unique en leur proposant d'inventer des **acrostiches amusantes** sur le thème de la nature. Ceux qui sont moins adeptes de l'**autodidactie bénéficient** de son aimable **soutient**.

1. **acrostiches**, et non \*accrostiches
2. **amusants**, et non \*amusantes
3. **autodidaxie**, et non \*autodidactie
4. **bénéficièrent**, et non \*bénéficieront
5. **soutien**, et non \*soutient



la Société d'habitation du Québec et de la Communauté métropolitaine de Montréal pour des logements sociaux.

« Les dépenses réelles sont [en hausse] de 3,7% », a soutenu M. Dorais. « Le poids assumé par les Montréalais en taxation diminue encore cette année. »

L'opposition ne voit pas la situation du même œil. Elle estime que la Ville a perdu le contrôle de ses dépenses.

« C'est une administration dépensière et irresponsable », a indiqué le chef d'Ensemble Montréal, Lionel Perez. « Cette année, on a une augmentation [des dépenses] de 8,1%. Quand on regarde le cumul des trois années, on parle de 17,6% et près d'un milliard. C'est du jamais vu à Montréal. Ils sont en train de continuer à s'endetter de façon astronomique. »

L'opposition s'inquiète aussi du taux d'endettement de Montréal, qui équivaldra à 111% des revenus de la Ville l'an prochain. Ce taux élevé se maintiendra jusqu'en 2026, a même prévenu l'administration. « S'il y a une récession, on va être mal pris », croit le maire de Saint-Laurent, Alan DeSousa.

Benoit Dorais rejette ces critiques. « On est dans une gestion de la dette qui est tout à fait correcte. Beaucoup de municipalités peuvent aller nettement au-dessus du 100% », a-t-il dit.

Selon lui, les agences de notation ont été rassurées, car le coût de la gestion de la dette représente 12,1% de l'ensemble des dépenses de la Ville, bien en deçà du seuil maximum permis de 16%.

#### Transport et compteurs d'eau

Le PTI 2020-2022 prévoit des dépenses de 6 milliards de dollars, soit environ 2 milliards par année. Les infrastructures de l'eau et des routes accapareront 3,1 milliards.

L'offre de transport collectif et actif sera améliorée avec les investissements de 2,1 milliards attribués à l'urbanisme et à la mobilité. Montréal augmentera sa contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain de 69 millions, destinés notamment à la mise en service de nouveaux autobus. Elle haussera aussi son financement à Bixi afin de lui permettre d'ajouter 2200 vélos à assistance électrique. De son côté, l'Escouade mobilité verra son financement accru de 55%.

La Ville consacra 624,7 millions à l'acquisition d'espaces verts, à leur préservation et aux sports. Une somme de 202 millions sera consacrée au secteur de l'habitation. Au chapitre des effectifs, la Ville comptera 402,9 années-personnes de plus en 2020, dont 33 postes supplé-



La mairesse de Montréal, Valérie Plante  
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

**Subventions pour les logements sociaux et abordables**

**140 millions**

**Études sur la ligne rose**  
**650 000 \$**

**Réseau express métropolitain**

**60,8 millions**

**Milieus naturels**

**104,3 millions**

**Réseau express vélo**

**17,25 millions**

**Infrastructures eau et voirie**

**3,1 milliards**

mentaires au service 311 ainsi que 43 pompiers et 21 brigadiers scolaires de plus.

L'année 2020 marquera aussi le début de l'implantation de l'écofiscalité pour les immeubles non résidentiels et la Ville commencera à facturer l'eau selon le volume consommé à compter de 2021. Une « facture à blanc » sera d'abord expédiée à tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels afin de les éclairer sur les frais qu'ils devront assumer en fonction de leur consommation.

#### Payer comptant

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain estime que le budget « témoigne du lourd fardeau hérité de la négligence des infrastructures urbaines jusqu'au début des années 2010 ».

« La mairie fait preuve de courage politique en investissant de manière importante dans des domaines peu visibles, mais prioritaires », a indiqué le président, Michel Leblanc, par communiqué.

Mais cette situation est problématique, selon André Boisclair, p.d.-g. de l'Institut de développement urbain du Québec. « Montréal demeure la ville canadienne qui, en proportion des taxes résidentielles, impose le plus les commerçants », note-t-il. Globalement, M. Boisclair parle d'un « budget adéquat », mais qui « occulte ce problème du poids de la fiscalité non résidentielle au centre-ville ».

L'augmentation du budget de fonctionnement, qui s'ajoute à celles des budgets précédents, est le fait saillant de ce budget, juge pour sa part Danielle Pilette, professeure à l'UQAM et spécialiste des finances municipales.

Elle constate aussi que l'administration poursuit le financement au comptant. « C'était commencé sous Denis Coderre que de payer les infrastructures comptant, rappelle-t-elle. On est en situation de prospérité immobilière, les taux d'intérêt sont bas, l'argent rentre. Je comprends la rationalité. Mais je suis critique de ça pour des raisons de transparence, notamment. Quand on emprunte pour une infrastructure, il faut donner un avis de motion au conseil municipal, tout le processus est discuté et publicisé. »

M<sup>me</sup> Pilette soutient que le budget 2020 dénote « une disparité entre le discours et la pratique » chez Projet Montréal. « Le discours politique, c'est le transport en commun et le logement social [qui monopolise 2,9% du budget]. Mais la réalité, c'est qu'on met surtout beaucoup d'argent dans les infrastructures. »

## III BUDGET DE MONTRÉAL

## Des dépenses à surveiller

Le troisième budget de l'administration Plante-Dorais n'est pas catastrophique, mais il n'est pas rassurant dans une perspective de contrôle des dépenses municipales à long terme.

La mairesse, Valérie Plante, et le président du comité exécutif, Benoit Dorais, ont présenté un budget de 6,17 milliards de dollars, en hausse de 8,1 % par rapport à 2019. L'opposition officielle s'inquiète de l'humeur dépensière de l'administration de Projet Montréal.

Depuis 2017, le budget a gonflé de près d'un milliard de dollars. « On parle de 17,6 % d'augmentation en trois ans. On parle de 1200 employés de plus en trois ans », a déploré le chef d'Ensemble Montréal, Lionel Perez. La décision de payer au comptant certains projets en immobilisations contribue à la hausse. En les excluant du calcul, Benoit Dorais établit la hausse des dépenses réelles à 3,7 %, mais n'empêche. La rémunération globale (2,38 milliards) est en hausse de 3,5 % par rapport à 2018. L'effectif (23 630 personnes-année) gonfle de 403 personnes, en hausse de 1,7 %. En matière de finances publiques, Projet Montréal est un projet expansionniste.

La grande question consiste à déterminer si les Montréalais en auront pour leur argent. La mairesse Plante a exprimé son souhait que les investissements se traduisent par des changements quotidiens qui vont paraître « dans la face du monde ». Les 2,1 milliards sur trois ans réservés au transport collectif, dans l'enveloppe allouée à l'urbanisme et à la mobilité, constitueront sans doute un des éléments les plus visibles de cette stratégie. Idem pour les 635 millions consentis à l'acquisition et à la préservation des espaces verts.

L'administration Plante-Dorais a bien raison de penser au bien-être de ses citoyens, mais encore faudra-t-il qu'elle mette l'accent sur les services relevant de sa mission. À ce chapitre, les commentaires du président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Michel Leblanc, sont fort instructifs. En 2020, la Chambre accordera une attention particulière aux dépenses de la Ville ne relevant pas de ses prérogatives afin d'inculquer à Québec et à Ottawa un sens des responsabilités sur les services relevant de leurs champs de compétence. Nous y voyons aussi une façon polie de rappeler que Montréal n'est pas un État dans l'État. L'administration Plante-Dorais a tout intérêt à cibler ses interventions si elle souhaite contrôler ses dépenses.

Ce budget n'est pas le cataclysme appréhendé par l'opposition non plus. La hausse moyenne des charges fiscales dans le secteur résidentiel (1,8 %) n'excède pas l'inflation. Par contre, en incluant les taxes d'arrondissements, la hausse moyenne des charges fiscales monte à 2,1 %. Dans 7 des 19 arrondissements, les hausses dans le secteur résidentiel dépassent l'inflation. Dans Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, le Plateau-Mont-Royal et Verdun, les propriétaires résidentiels connaîtront des hausses de taxes supérieures à 3 %. Les bonnes nouvelles ne sont pas réparties de manière universelle.

Les mesures d'allègement du fardeau des commerçants, dont le compte de taxes augmentera de 1,5 % en moyenne, contribueront à l'essor des commerces de proximité, lesquels sont essentiels au dynamisme et à la qualité de vie montréalaise. Pour les commerces locaux, la baisse de taxes de 12,5 % sur la première tranche de 650 000 \$ d'évaluation est une bouffée d'air frais.

Enfin, l'administration Plante-Dorais poursuit un ambitieux plan de réfection des infrastructures souterraines (conduites d'eau et d'égout), avec des investissements de 1,8 milliard. Cela nécessite un certain courage, compte tenu des désagréments provoqués par ces travaux aux retombées politiques sans gloire. Ces chantiers sont beaucoup moins attrayants que l'aménagement de parcs, d'espaces verts et de places publiques, mais tout aussi utiles pour l'avenir de la métropole.

La conjoncture économique favorable et la croissance soutenue du marché immobilier se traduisent par une hausse naturelle des valeurs foncières et des revenus de la Ville. Cette marge de manœuvre ne sera pas éternelle, ne l'oublions pas, au risque de connaître des lendemains qui déchantent.

## III COURSE AU PLQ

## De l'embarras de ne rien dire

La nature a horreur du vide. Et la politique aussi, peut-on ajouter. L'entrée en scène d'Alexandre Cusson, qui s'est porté candidat à la chefferie libérale, samedi, en a fait l'éloquente démonstration.

Le maire de Drummondville — il le demeurera jusqu'à la fin janvier, lui qui a démissionné de la présidence de l'Union des municipalités du Québec il y a deux semaines — est arrivé les mains vides au conseil général du Parti libéral du Québec, la tête vide, diront les mauvaises langues. Pas d'idées, même générales, pas de vision, pas de positionnement. Et les entrevues qu'il a données depuis ne nous ont guère renseignés : il est au centre, pour le développement économique, mais contre une intervention trop forte de l'État dans l'économie, et pour la justice sociale. L'austérité libérale ? Il ne veut pas donner son opinion de crainte de passer pour un « gérant d'estrade », en retard, de surcroît. « Je veux regarder en avant », a-t-il dit, ce qui le dispense manifestement de s'embarrasser du passé. Sur la laïcité de l'État, il est pour, mais pas vraiment : « S'attaquer aux libertés individuelles, ce n'est pas possible. »

Le problème, c'est qu'on ne sait pas pourquoi il veut devenir chef du Parti libéral, en dehors du fait qu'on a fait pression sur lui pour qu'il se lance. « On m'a beaucoup sollicité », a-t-il signalé.

En l'absence de message, c'est donc sa personne qui en constitue un. Le PLQ a rompu ses liens avec la majorité francophone et les régions ? Son prochain chef doit être « un Québécois de souche », une expression que le candidat a employée, et provenant des régions, se voit-on déduire. Le candidat se distingue parce qu'il est.

Les premiers pas d'Alexandre Cusson cadrent donc parfaitement avec le mouvement « *Anybody but Anglade* », qui veut que le PLQ ne puisse se permettre d'élire une cheffe montréalaise issue d'une communauté culturelle. Dans la foulée, Dominique Anglade a dû affirmer que les Québécois sont prêts à élire une première ministre noire. Évidemment, son adversaire a dit que ce n'était pas un enjeu pour lui. Nous sommes persuadés que, pour la très grande majorité de l'électorat, ce n'est pas une considération : une femme a déjà été élue première ministre du Québec et la couleur de la peau de la candidate n'est pas un handicap. Il est quand même étrange que ces questions soient soulevées dans un conseil général du PLQ. Espérons qu'un jour ou l'autre, Alexandre Cusson pourra meubler le vide qu'il cultive.



## LIBRE OPINION

## Le rôle des ouvriers sylvicoles dans une forêt sans glyphosate

Dalia Gesualdi-Fecteau

Professeure, Département des sciences juridiques, UQAM

Hugo Asselin

Professeur, École d'études autochtones, UQAT

Béatrice Venne

Étudiante à la maîtrise en droit, UQAM

Certaines personnes ont été choquées d'apprendre que des milliers de kilogrammes de glyphosate, le principal ingrédient du Roundup, sont pulvérisés chaque année sur les forêts du Nouveau-Brunswick et dans presque toutes les provinces. Cette pratique soulève en effet d'importantes questions en matière de santé publique et d'acceptabilité sociale.

Le Québec est la seule province où l'usage de phytocides chimiques est interdit en forêt, et ce, depuis 2001. À la suite d'une consultation publique, le Québec a plutôt fait le choix de se tourner vers des pratiques de dégagement dites « mécaniques » pour éliminer la végétation compétitrice aux essences forestières à valeur commerciale. Or, ces pratiques, telles que le débroussaillage, reposent sur le travail d'ouvriers sylvicoles, dont le travail est non seulement méconnu, mais également sous-valorisé.

Au Québec, près de 92 % de la forêt est du domaine de l'État, qui assure la gestion des ressources forestières. De 1986 à 2013, le gouvernement du Québec attribuait aux entreprises forestières des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), confiant ainsi à l'industrie la res-

ponsabilité de la régénération des forêts publiques.

Ce régime forestier a été vertement critiqué, ce qui a mené à l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. En vigueur depuis 2013, cette loi a transformé en profondeur la foresterie, notamment en ramenant au gouvernement la responsabilité de la gestion forestière. De plus, on y souligne désormais explicitement l'importance de soutenir la viabilité des collectivités forestières.

La planification et l'attribution des travaux sylvicoles relèvent désormais du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui confie la responsabilité des opérations à l'organisme Rexforêt. L'exécution des travaux d'aménagement est confiée à des entreprises sylvicoles, que ce soit des coopératives forestières, des groupements forestiers, des entrepreneurs spécialisés dans les travaux sylvicoles ou des entreprises autochtones. Ce faisant, l'État joue un rôle fondamental dans la structuration des conditions de travail de ces ouvriers, le coût de ces travaux étant déterminé par le Bureau de la mise en marché des bois.

La majorité des travaux sylvicoles est effectuée manuellement. Le travail accompli par les ouvriers sylvicoles est soumis aux aléas de la météo et aux feux de forêt, notamment. Ce secteur d'activités est considéré comme étant à risque « élevé à extrême » d'accidents du travail par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Compte tenu du caractère saisonnier de ces emplois, les journées de travail sont longues. Les travailleurs sont généralement rémunérés au rendement et doivent assumer plusieurs coûts, dont ceux associés au déplacement vers leur lieu de travail et à l'achat et à l'entretien de leurs outils de travail. Au cours des vingt dernières années, les ouvriers sylvicoles ont vu leur salaire stagner et plusieurs estiment que les conditions générales d'exécution de leur travail se sont dégradées.

Pas étonnant alors que plusieurs acteurs, dont le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier, font état d'un enjeu criant de rareté de la main-d'œuvre. Les employeurs peinent à trouver une relève, et ce, malgré une pluralité de programmes visant le recrutement et la rétention. S'il faut saluer la décision du Québec d'avoir interdit le recours aux phytocides chimiques, dans une optique d'aménagement durable des forêts, il est indispensable de reconnaître le rôle que jouent les ouvriers sylvicoles dans l'aménagement forestier et de leur assurer des conditions de travail décentes.

Le gouvernement a engrangé d'importants surplus lors de l'exercice 2018-2019. Sommes-nous prêts, collectivement, à accepter qu'une partie de ces ressources serve à améliorer les conditions de travail des ouvriers sylvicoles ? Il en va de la survie de ce secteur névralgique de l'économie québécoise, mais aussi de la protection de la biodiversité et de la diversité des usages par les communautés qui y vivent.

## LETTRE

## Vouloir donner la vie

Chère Alexandra, j'ai lu avec beaucoup d'émotion et de trouble votre lettre ouverte intitulée « *Je ne voudrai jamais enfanter* ». Je ne dispute pas votre droit à ne pas donner la vie. Ce droit vous appartient et il est inaliénable.

Mais je trouve inquiétante votre affirmation selon laquelle « il est manifestement impossible de tenir la promesse de vie que l'on fait à nos enfants dans un monde qui se condamne à l'autodestruction ». S'il est vrai que notre monde, à sa face même, présente de nombreux signes autodestructeurs, il n'est pas exempt non plus de gestes empreints d'espoir et d'héroïsme.

La jeune Greta Thunberg, pour ne citer qu'elle, a été mise au monde par des parents qui, comme chacun de nous, ont sans doute contribué,

consciemment ou inconsciemment, à la déperdition de leur environnement. Cela ne fait pas d'eux des sans-cœur qui ont plongé leur enfant dans un monde invivable parce que difficile, individualiste et ignorant. Si les parents de Greta avaient suivi votre message de désespoir, ils nous auraient privés en même temps de découvrir en leur fille une rare force de la nature qui donne à notre époque une sorte d'espérance, non pas béate, mais faite de courage et de rage constructives. Les générations qui nous ont précédés ont, elles aussi, dû trancher des dilemmes moraux non moins angoissants que les nôtres : mettre au monde un enfant au siècle dernier, avant ou après deux grands conflits mondiaux, n'aurait rien de bien rassurant.

Malgré les déconvenues propres à chaque chapitre de l'épopée humaine, je suis heureux que mes parents m'aient mis au monde. Sans

eux, je n'aurais pas connu mes premiers pas, comme ceux de l'homme sur la Lune ; mes emballages du cœur, pour ma femme, mon fils, mes parents et mes 17 frères et sœurs ; ou encore mes amis, qu'ils soient d'ici, de Chine, d'Afrique ou d'Haïti.

Oui, vous avez le droit de poser la question de la procréation. Mais au moment où notre société semble insister beaucoup sur « le droit à mourir dans la dignité », je suis de ceux qui croient, à tort ou à raison, qu'il faut encore et plus que jamais encourager « le droit de vivre », autant celui que l'on donne que celui que l'on reçoit.

Il n'y aura jamais de bon moment pour donner la vie. Le cœur n'a pas de calendrier.

Bonne route, Alexandra. Je respecte votre choix. Je tenais juste à partager le mien avec vous.

Roger Clavet

Kingsey Falls, le 25 novembre 2019

III CLAUDE BÉLAND 1932-2019

# Au-delà du Mouvement Desjardins, un idéal de société

Jean-Pierre Girard

Chargé de cours en entrepreneuriat collectif, École des sciences de la gestion, UQAM, et auteur de *Claude Béland : la coopération en action*

Déjà de nombreux commentateurs se sont prononcés sur l'héritage laissé par Claude Béland au Mouvement Desjardins. Sans nier son apport à ce grand complexe coopératif durant sa présidence, qui s'est étendue de 1987 à 2000, en s'attardant à son parcours de vie émerge un idéal d'une société plus juste, celle de démocratiser l'économie, de partager la richesse.

Dès sa tendre enfance, son contexte familial l'amène à être au diapason des besoins des autres enfants de la maison et à ne pas être tourné vers ses seuls besoins. Lors de ses études au collège Jean-de-Brébeuf dans les années 1940, par ses engagements étudiants et ses écrits, le jeune Claude témoigne d'une sensibilité au collectif.

Il est perméable à l'influence de son père, Ben Béland, comme le disait l'expression de l'époque, « homme d'affaires » engagé sur une base bénévole dans la fondation de la Caisse d'Outremont et du regroupement des caisses de Montréal. Claude fait d'ailleurs ses premières armes comme caissier à cette caisse.

Par la suite, dans les années 1950, fraîchement muni de son diplôme d'avocat, il développe une expertise en droit commercial et coopératif. Il met ainsi son savoir au service des chauffeurs de taxi et va aussi appuyer la coopérative de travail de l'imprimerie Harpell à Sainte-Anne-de-Bellevue. Ce travail se fait à l'occasion sur une base *pro bono*; Claude Béland ne compte pas son temps.

Il sera également des premiers pas de la Fédération des caisses d'économie au début des années 1960 jusqu'à son intégration dans le Mouvement Desjardins au tournant des années 1970-1980. Sur une période d'un peu plus d'une ving-

Claude Béland en 1991  
JACQUES NADEAU LE DEVOIR

taine d'années, il facilite ainsi la naissance de ce regroupement francophone de caisses qui se constituent principalement en milieu de travail et veille à l'intégration des caisses anglophones, les *credit unions*. Il participe au Sommet de la coopération organisé en 1980 par le gouvernement Lévesque.

Parallèlement, avec l'idée d'exposer le plus grand nombre de personnes aux vertus de la coopération, il amorce une carrière d'enseignant à l'Université de Montréal et, question de combler un vide de connaissance, rédige coup sur coup un ouvrage d'initiation au coopératisme et un autre sur les procédures des assemblées délibérantes, mécanisme essentiel à la vie démocratique, qui, au fil du temps, va prendre son nom : le code Béland!

Ses convictions dans la coopération, il ne les limite pas à la grande organisation financière originaire de Lévis, mais souhaite les partager. Ainsi, peu de temps après son élection à la tête du

Mouvement Desjardins, en 1987, il convainc les dirigeants des autres réseaux coopératifs et mutualistes de s'engager dans une grande réflexion sur l'apport de ces formes d'entreprises collectives au mieux-être des citoyens, qui donnera lieu aux états généraux de la coopération en 1992 et à l'adoption d'un manifeste sur la coopération.

Si, durant ses années au Mouvement Desjardins, il délaisse pour des raisons évidentes l'enseignement, il ne refuse jamais une invitation à aller rencontrer des étudiants. Habile communicateur, il sait faire passer le message. Je le vois encore en 1994, devant un groupe d'une cinquantaine de mes étudiants à l'UQAM, ravis d'avoir accès à ce prestigieux invité.

Le pédagogue n'est jamais loin! Il prend la craie et résume au tableau de façon magistrale le modèle coopératif par les « 4 P » : une propriété collective; un pouvoir ne s'appuyant pas sur le capital, mais sur la règle « d'un membre, un vote »; un partage des résultats basé sur l'usage et non le capital détenu et un patrimoine inaliénable. Le message est limpide!

Dans son essai *L'évolution du coopératisme dans le monde et au Québec* (Fides, 2012), il démontre la tension permanente tout au long de l'histoire entre les forces de solidarité, de mutualité et qui œuvrent pour le bien commun, et celles nourries par la quête de pouvoir, de contrôle au bénéfice d'un nombre restreint.

Même s'il reconnaissait que les dernières années avaient tendance à dominer, il gardait foi en un avenir meilleur. La clé? L'éducation à la solidarité, au bien commun, à une citoyenneté active. Peu de gens le savent, mais au cours des dernières années de sa vie, il appuyait un organisme engagé dans la promotion de la philosophie auprès des jeunes. On ne pourra lui reprocher d'avoir manqué de cohérence dans cet engagement exemplaire en faveur d'un monde plus juste qui s'est étendu sur une vie!

III DONNÉES PERSONNELLES

## Les urgences

PIERRE TRUDEL



Les brèves audiences de la commission parlementaire tenues la semaine dernière pour débattre des enjeux révélés par les fuites de données personnelles ont une fois de plus mis en lumière la vétusté des lois sur la protection des renseignements personnels.

Dans son récent rapport annuel déposé fin octobre, la vice-présidente de la Commission d'accès à l'information, l'instance chargée d'appliquer les lois sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels, écrivait que les législations novatrices dont le Québec s'était doté il y a trois décennies « n'ont pas évolué au même rythme que la société ». « La quantité de données personnelles des organismes publics, « la législation actuelle et son application par les organismes publics ne favorisent pas une culture de transparence et d'accès aux documents qu'ils détiennent ». De même, « la quantité de données personnelles actuellement colligées, utilisées et communiquées par les organisations dépasse ce que l'on croyait possible à l'époque de l'adoption de ces lois ».

Les lois sur l'accès aux documents publics sont si dépassées qu'il faut sérieusement se demander s'il vaut toujours la peine de les invoquer. La Commission fait état d'un sondage selon lequel 82 % des répondants considèrent que l'accès aux documents est essentiel au bon fonctionnement d'une démocratie, mais à peine 44 % des répondants se disent satisfaits du niveau d'accès aux documents des organismes publics. Trois répondants sur quatre considèrent que le gouvernement devrait prendre des mesures pour s'assurer que plus d'informations soient facilement accessibles au public.

Au fil du temps, la portée des exceptions au droit d'accès a été étendue et certaines sont appliquées de façon tellement tatillonne qu'il faut souvent des années avant de déterminer si un document est effectivement accessible. Une revue radicale pour limiter les exceptions et les dispositions qui récompensent les organismes publics qui choisissent de mal gérer leurs documents publics pour ensuite en refuser l'accès en invoquant le fardeau trop lourd que leur impose le respect de la loi est un minimum.

### Renseignements à la dérive

Début novembre, l'ensemble des organismes de protection des renseignements personnels canadiens exhorte les législateurs à faire en sorte que « toutes les organisations des secteurs public et privé participant au traitement des renseignements personnels soient assujetties aux lois sur la protection des renseignements personnels et que les lois accordent des pouvoirs accrus de contrôle comme ceux de rendre des ordonnances et d'imposer des pénalités, des amendes ou des sanctions ».

On pourrait assurément ajouter l'impérieuse nécessité de doter ces organismes des ressources suffisantes pour leur permettre d'agir de façon proactive en matière de protection des renseignements personnels. Dans un monde où ces ressources précieuses ont tant d'importance, il faut des organismes publics dotés de pouvoirs d'inspection et capables d'ordonner aux entreprises et aux organismes publics de prendre, en temps utile, des mesures conséquentes pour prévenir les fuites de données.

### Les données massives obtenues par la collecte de renseignements personnels impliquent d'importants enjeux pour la collectivité

Le renforcement de la protection des renseignements personnels n'a pas à se faire au détriment de la transparence. Il faut se méfier d'une tendance persistante en certains milieux à faire passer pour de la protection de la vie privée ce qui n'est que des mesures pour camoufler des informations d'intérêt public. Par exemple, le registre des entreprises du Québec, pourtant créé pour rendre accessibles d'importants renseignements pour assurer la transparence, a été verrouillé pour empêcher les consultations étendues permettant de connaître l'identité de ceux qui possèdent des entreprises. En restreignant les finalités d'intérêt public de ce registre, on a empêché de le consulter à des fins d'information du public et de journalisme d'enquête.

### L'équilibre nécessaire

La révision des lois sur la protection des renseignements personnels devra tenir compte du jugement de la Cour suprême voulant que celles-ci ne peuvent interdire de recueillir des renseignements à caractère publics ne comportant aucune information intime. Il faut baliser les interdictions se trouvant dans les lois sur la protection des renseignements personnels de manière à permettre l'exercice des activités expressives ne relevant pas de l'intimité des individus. Il faut certes protéger le droit à la vie privée et assurer un encadrement efficace de la collecte et de la communication de renseignements personnels. Mais il est excessif de considérer tout renseignement personnel comme relevant du seul bon vouloir du sujet.

Les données massives obtenues notamment par la collecte de renseignements personnels impliquent d'importants enjeux pour la collectivité. Maintenir le régime actuel, qui permet à une entreprise de faire ce qu'elle veut des renseignements personnels dès lors qu'elle en assure la sécurité et obtient un « consentement libre et éclairé » de chacun des individus, n'est plus une approche crédible en cette époque où ces données sont l'un des principaux vecteurs de création de la valeur dans l'univers connecté.

En traitant les données massives comme s'il suffisait de s'assurer que les individus aient consenti aux divers usages qu'en font les entreprises et les organismes publics, les lois actuelles ne font qu'en faciliter l'appropriation privée sans contrepartie. Les régulations publiques doivent faire plus que simplement vérifier si les individus ont consenti. Les lois doivent garantir que la valeur générée par les données massives bénéficie à la collectivité et que les décisions prises grâce à ces ressources communes à tous ne sont pas discriminatoires ou autrement préjudiciables.

# Contre l'appropriation militante

Éric Bédard

Historien et professeur à l'Université TELUQ

C'était un soir de semaine, je devais avoir 10 ans. Je m'étais installé devant mon téléviseur pour écouter un nouvel épisode de la série *Racines*, une fiction sur l'esclavage aux États-Unis inspirée de l'histoire familiale de l'écrivain Alex Haley. Les épisodes précédents avaient raconté l'enfer de Kunta Kinte, jeune Africain capturé en pleine forêt, transporté dans un négrier insalubre, vendu aux enchères comme du bétail, rebaptisé Toby par son propriétaire. Une histoire étonnante, choquante, mais dont je connaissais vaguement la trame puisque mes parents m'avaient expliqué ce qu'avait été l'esclavagisme.

Ce soir-là, pourtant, allait rester gravé dans ma mémoire. L'épisode était consacré à une tentative d'évasion de « Toby ». Pour le retrouver, le propriétaire avait embauché deux mercenaires sans scrupule. Forts de leur longue expérience de chasse aux fuyards, ils l'attrapèrent facilement, à l'aide d'un filet. Pressé contre un gros arbre, l'esclave en fuite fut placé devant un terrible choix : ou on lui enlevait la vie, ou on lui tranchait les cinq orteils. La scène, somme toute pudique, m'a hanté pendant longtemps : on voyait la hache soulevée et on entendait le long cri de la victime, amputé à froid.

Le souvenir de cet épisode de *Racines* est revenu à la surface durant l'été 2018 lors de la controverse entourant la production *SLAV*. La hargne des manifestants, les procès d'intention, l'annulation de la pièce, le climat général de censure et de soupçon nourri par les réseaux sociaux, la découverte du concept de « racisé » utilisé à toutes les sauces firent resurgir l'émotion ressentie par le garçon de 10 ans que j'avais été.

C'est qu'après le visionnement de cet épisode, je n'avais pas fermé l'œil de la nuit. L'injustice à laquelle je venais d'être exposée était trop forte, trop inhumaine. Les cris de ce pauvre Kunta

## Des Idées en revues

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique. Cette semaine, nous vous proposons un texte paru dans la revue *Argument*, automne-hiver 2019-2020, volume 22, n° 1.



Kinte résonnaient en moi : impossible de reprendre mes esprits et de dormir. J'étais bouleversé par l'insensibilité des bourreaux en même temps que révolté par un système fondé sur la domestication d'une catégorie d'êtres humains.

Ce qui me frappe avec le recul, c'est que j'avais beau être « blanc », je ne me sentais pas du tout lié aux hommes qui avaient traqué et martyrisé Kunta Kinte. J'étais choqué et indigné, mais je ne ressentais aucune culpabilité. Ces bourreaux, c'était absolument clair, n'avaient rien à voir avec moi, ils m'étaient complètement étrangers. Spontanément, je m'étais identifié à la victime, c'est-à-dire dans ce cas-ci à un esclave d'origine africaine qui n'avait rien à voir avec le petit garçon de la classe ouvrière québécoise que j'étais.

### Empathie

Cette réelle empathie pour la victime, cette absence d'identification aux bourreaux, comment l'expliquer? La réponse m'apparaît au fond toute simple. Fondamentalement, les tortionnaires s'en étaient pris à un semblable; des hommes avaient traité un autre homme comme un animal, l'avaient dépouillé de sa dignité, privé de sa liberté naturelle. Cet acte de barbarie était un crime contre l'humanité; il transcendait toutes conditions raciales, ethniques, sociales. À l'origine de mon indignation, il y avait un scandale humain. Je suis convaincu

qu'un petit garçon finlandais, croate ou chinois aurait réagi comme moi à cette infamie.

Si l'on accepte une telle idée, dès lors les souffrances des Noirs, mais aussi des Juifs, des Kurdes, des Autochtones nous concernent tous. Chercheurs, créateurs, artistes, nous sommes tous interpellés par ces injustices et cette barbarie. Que des communautés humaines fondent leur aventure commune sur les récits de souffrances subies est tout à fait normal, compréhensible, légitime. Mais d'aucune façon ces souffrances ne devraient être homologuées par un groupe, une ethnie, une nation ou un mouvement social.

Chateaubriand s'est senti interpellé par le drame des Natchez; Longfellow par la déportation des Acadiens; Gabrielle Roy par la vie difficile des ouvriers de Saint-Henri. Il s'agissait bien d'une appropriation, mais en vue d'en restituer un sens personnel, et aucun n'aurait eu l'idée saugrenue de faire lire son travail par les porte-parole d'un mouvement ou d'un parti. Des chercheurs comme Bruce Trigger, Roland Viau et Serge Bouchard ont eux aussi plus ou moins versé dans l'appropriation culturelle. Il faut cependant les en remercier, car grâce à eux, on comprend mieux l'histoire des Iroquois, des Hurons-Wendats et des Innus.

Au lieu d'affirmer haut et fort sa liberté d'artiste, Robert Lepage a quant à lui préféré confesser son « erreur » et ainsi donner raison aux censeurs qui l'accablaient des pires insultes. Cet acte de contrition n'a fait qu'alourdir la chape de plomb qui pèse sur les épaules de tous les créateurs. Résultat : on ne salue plus une œuvre originale, on récompense une cause; l'art et la recherche en sciences sociales tendent à se placer au service d'une morale ou d'une bonne conscience, attitude qui freine la création et asphyxie les débats sur des enjeux sensibles.

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à [rdutrisac@ledevoir.com](mailto:rdutrisac@ledevoir.com).

# Des milliards en indemnisations pour les enfants autochtones, mais quand?

Le gouvernement Trudeau s'oppose à la méthode ordonnée par le Tribunal canadien des droits de la personne

HÉLÈNE BUZZETTI  
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE  
À OTTAWA  
LE DEVOIR

Le gouvernement de Justin Trudeau est d'accord pour indemniser les enfants autochtones n'ayant pas obtenu des services à l'enfance adéquats, mais il s'oppose à la manière proposée. C'est la raison pour laquelle il plaide ces jours-ci en Cour fédérale pour la suspension des procédures afin de privilégier la voie de la négociation.

La cause de l'aide à l'enfance autochtone est tortueuse. La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada fait valoir depuis plus de 10 ans que les petits Autochtones ont subi un traitement discriminatoire lorsqu'ils étaient pris en charge par l'État, notamment parce que le financement fédéral offert par personne était bien inférieur à celui versé par les provinces pour les enfants non autochtones. La Société a gagné sa cause en 2016 devant le Tribunal canadien des droits de la personne, qui a octroyé 40 000 \$ par enfant, soit l'indemnité maximale permise par sa loi constitutive. Selon les calculs de la Société, comme environ 50 000 enfants seraient passés par les services à l'enfance, ce jugement se traduirait par une indemnisation d'au moins 2 milliards de dollars.

Mais voilà : tout acquis à la cause de la réconciliation soit-il, le gouvernement de Justin Trudeau a quand même décidé de contester le jugement. En campagne électorale, cette position a valu au chef libéral d'être vertement critiqué par le NPD, le Bloc québécois et le Parti vert. Ottawa se trouve devant la Cour fédérale lundi et mardi pour demander que l'application du jugement soit suspendue.

Lundi matin, juste avant que l'audience ne débute, les ministères de la Justice et des Services aux Autochtones ont publié un communiqué de presse expliquant qu'ils aimeraient que la cause soit mise de côté afin de privilégier l'action collective intentée par deux bénéficiaires, Xavier Moushoom et Jeremy Meawasige. « Grâce à la décision du Tribunal canadien des droits de la personne, le gouvernement du Canada, la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations et l'Assemblée des Premières Nations ont réalisé des progrès. Il est maintenant temps d'inclure toutes les parties et personnes concernées dans les discussions afin de



parvenir à un règlement complet qui soit juste et exhaustif », est-il écrit.

Le gouvernement fédéral fait valoir que la cause de la Société de soutien à l'enfance ne couvre que les Autochtones placés dans les services à l'enfance depuis 2006. L'indemnisation individuelle est plafonnée et n'est pas modulée selon la gravité des négligences subies par chaque enfant. L'action collective permettrait non seulement une telle modulation et une augmentation éventuelle de l'indemnité maximale, mais elle permettrait aussi de remonter plus loin dans le temps pour indemniser des Autochtones passés aux services à l'enfance depuis 1991. Comme Ottawa a déjà versé des indemnités pour les écoles résidentielles et la rafle des années 1960, il estime qu'il aurait alors couvert tout le spectre temporel.

A priori, Ottawa ne semble pas motivé par le désir de réduire ses obligations financières : les demandeurs du recours collectif réclament, eux, 6 milliards de dollars. La demande de recours collectif a été déposée en mars

dernier et le gouvernement fédéral a indiqué lundi qu'il collaborerait afin d'en permettre la certification.

## Accueil tiède

« L'annonce [de lundi] est le premier geste concret qu'ils font en vue d'une résolution », indique au *Devoir* l'avocat responsable du recours collectif, David Sterns. « C'est une bonne chose. » Le fait qu'ils acceptent la certification du recours collectif accélérera de beaucoup les choses, ajoute-t-il.

Au contraire, l'instigatrice de la cause de la Société de soutien à l'enfance, Cindy Blackstock, rejette les arguments d'Ottawa du revers de la main, estimant que le gouvernement fédéral ne tente que de gagner du temps. « La loi dit qu'il doit respecter cette ordonnance du Tribunal [canadien des droits de la personne] », a-t-elle dit au sortir de l'audience à la Cour fédérale. « Il peut verser l'indemnité et choisir, en plus, de compenser d'autres enfants ou compenser les mêmes, à des niveaux supérieurs.

Rien n'empêche Ottawa de faire cela. »

Mais ne serait-il pas en effet plus simple, comme le soutient Ottawa, de n'avoir qu'un seul canal pour régler cette question ? Peut-être pour le gouvernement, rétorque M<sup>me</sup> Blackstock. « Ce qui est plus simple pour ces enfants, c'est de recevoir l'argent pour qu'ils puissent aller à l'université. »

Tout projet de résolution de cette cause devra contenir une date de fin de la période de couverture. Ottawa prétend que l'iniquité a cessé en 2017, lorsqu'il a doublé les budgets consacrés à l'aide à l'enfance autochtone, de 600 millions à 1,2 milliard de dollars. M<sup>me</sup> Blackstock n'est pas d'accord et estime que les problèmes perdurent. M. Sterns pense aussi que cette date fera l'objet de « négociation ».

Ottawa a aussi mis en place un mécanisme permettant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, aux communautés autochtones qui le désirent de négocier avec les provinces pour obtenir le plein contrôle de leurs services à l'enfance.

**Ottawa se trouve devant la Cour fédérale pour demander que l'application du jugement soit suspendue.**

SEAN KILPATRICK  
LA PRESSE  
CANADIENNE

## La hargne ne faiblit pas

### HONG KONG

SUITE DE LA PAGE A 1

Jusqu'à un grand gaillard tout heureux de répondre aux questions. « Elle s'appelle May, c'est ma mère et elle ne parle pas anglais », a dit le jeune homme, étudiant dans un collège en travail social. Lui-même s'est présenté comme K.C., tout en précisant qu'il fallait l'appeler K, en prononçant « Kay », à l'anglaise. D'accord.

« Nous venons souvent ensemble aux manifestations, explique K. Nous sommes là pour poursuivre la lutte et pour encourager les gens à la poursuivre. » Et que criait May ? « De l'argot. Un mot qui veut dire quelque chose comme « bad cop ». »

Ripous ou pas, ils plastronnaient, casqués, masqués à la mode antiémeute, sur une passerelle surplombant la foule. May, K et les autres étaient majoritairement revenus pour l'occasion aux habits noirs des manifestations — délaissés le jour du vote, afin de ne pas se faire épingle.

La hargne des manifestants pour les forces de l'ordre ne faiblit pas. Les élections de dimanche n'ont pas réglé cet as-

pect de la crise, gonflée depuis la première manifestation du 9 juin demandant le retrait d'une loi qui aurait permis d'extrader des Hongkongais vers la Chine continentale. Depuis, les protestataires ont ajouté quatre autres demandes : la libération des personnes arrêtées, des excuses, une enquête sur la police et l'extension du suffrage universel.

Bernard, un autre jeune étudiant, a participé à cette toute première contestation, il y a près de six mois, comme il est s'est joint à l'action de lundi. Ses parents l'approuvent.

« Les gens sont de plus en plus fâchés contre la brutalité policière, dit-il en gardant son masque noir. La situation a dégénéré ces dernières semaines parce que les protestataires se sentent impuissants, en colère et désespérés. »

Bernard termine ses études dans un programme de science politique. Il se réjouit du surprenant résultat du scrutin, qui a donné le contrôle de 17 des 18 assemblées locales aux candidats pro-démocratie. « L'élection marque une étape fondamentale de la protestation, dit-il. C'est une très bonne chose. Les urnes ont rejoint la rue. Il était temps

que le peuple reprenne la parole là aussi. Mais ce n'est pas la fin du mouvement, loin de là. Les cinq revendications de base demeurent. »

Pékin ne semble toujours pas près de plier. Les médias officiels de la Chine continentale ont passé sous silence le résultat du vote de dimanche tout en exigeant le retour de « la loi et l'ordre ». Une tentative d'un élu pour convaincre les autorités de délivrer les protestataires retranchés dans PolyU a également échoué lundi.

## Vers une nouvelle escalade ?

La situation semble donc mûre pour une nouvelle escalade des affrontements. « Les élections ne marquent assurément pas la fin des protestations dans la rue », juge Cyd Ho Sau-lan, qui lutte pour la démocratie et la justice sociale dans son Hong Kong natal depuis des décennies. Elle a été rencontrée dans un café d'un centre commercial très huppé de la ville, quelques heures avant le rassemblement près de PolyU.

« Les manifestations vont reprendre, prédit-elle. Le gouvernement pro-Pékin ne va même pas respecter le résultat des élections, qui étaient en fait un référendum sur la situation de crise. »

En même temps, M<sup>me</sup> Ho espère que les nouveaux élus prodémocratie, occupant 80 % des sièges, vont servir de modèles et rendre encore plus nécessaires et incontournables les réformes demandées.

« La pauvreté, les blocages en éducation ou la crise du logement sont aussi le résultat d'un système politique injuste et corrompu, dit M<sup>me</sup> Ho. Des élections libres et justes de tous les dirigeants forceraient le gouvernement à répondre aux demandes du peuple. »

Elle-même a siégé comme conseillère législative de 1998 à 2016, toujours en ne faisant que la promotion de réformes démocratiques et d'extensions des droits individuels, y compris pour la communauté LGBTQ. Elle a cofondé le Labor Party de Hong Kong, le groupe prodémocratie The Frontier. Elle a récemment mis sur pied deux fondations venant en aide aux personnes arrêtées ou blessées pendant les manifestations. Des campagnes de financement ont permis d'amasser environ 15 millions de dollars pour ces activités d'entraide.

Cette fervente défenseuse de la démocratie a étudié l'allemand à Waterloo, au Canada. Elle souhaite que ce pays, comme les autres nations occidentales, s'inquiète davantage de ce qui se déroule à Hong Kong.

Elle cherche des yeux une caméra de surveillance. « Nous subissons le contrôle incessant, la reconnaissance faciale, dit-elle en terminant. Des gens sont kidnappés et transférés sur le continent, où ils sont torturés. Il y a eu des viols et des meurtres suspects de protestataires au cours des derniers mois. La répression de Pékin, nous la vivons déjà. »

*Ce reportage a été financé grâce au soutien du Fonds de journalisme international Transat-Le Devoir.*

**LEDEVOIR**

1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage,  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Métro Berri-UQAM  
Ouvert du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous  
sur LeDevoir.com  
et sur nos réseaux  
sociaux



#### RÉDACTION

Téléphone  
514 985-3333  
Courriel  
redaction@ledevoir.com

#### RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone  
514 985-3333

#### ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi  
de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone  
514 985-3355  
Extérieur de Montréal  
1 800 463-7559 (sans frais)  
Courriel  
abonnements@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-5967

#### PUBLICITÉ

Téléphone  
514 985-3399  
Extérieur de Montréal  
(sans frais)  
1 800 363-0305  
Courriel  
publicite@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone  
514 985-3452  
Courriel  
avisdev@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

#### AVIS DE DÉCÈS - LE MÉMORIEL

Téléphone  
514 525-1149  
Courriel  
deces@lememorial.com

#### PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone  
514 985-3322  
Courriel  
petitesannonces@ledevoir.com  
Télécopieur  
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12500, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Emission de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.